Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260320-COM_D2026016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 20 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six, le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick LAUNAY, Maire.

PRESENTS : Mr Pierrick LAUNAY, Maire, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Mario GUICHARD, Mme Marie-Noëlle GREGOIRE, Mr Nicolas JARNIER, Mr Yannick SEVESTRE, Mr Olivier JALOUX, Mme Sophie HEMERY, Mr Nicolas BOUCHOT, Mme Marie PENCREC'H, Mme Emmanuelle CARVENNEC, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Victor HERVE, Mr Daniel NOIREAULT, Mme Margot MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 15
VOTANTS : 15
DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2026
Mr Victor HERVE a été nommé secrétaire de séance par l'assemblée

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de SAINT-PERREUX est de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de Mr le Maire de créer quatre postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉCIDE de créer quatre postes d'adjoints au maire,
CHARGE Mr le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

Secrétaire de séance
Victor HERVE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierrick LAUNAY